

Boîte à outils pour le plan d'information et de communication accompagnant le déploiement de la PrEP en ville

Objectifs :

- ✓ Informer sur l'évolution des conditions de délivrance et de prescription (CPD) de la PrEP vers un élargissement de sa primo prescription par tout médecin de ville ;
- ✓ Accompagner l'évolution des CPD ;
- ✓ Contribuer à faciliter l'accès à la PrEP.

1. Pour les professionnels de santé :

a- Contenu

Contexte à rappeler :

Afin de favoriser un recours plus large à la PrEP avec pour objectif la réduction de l'incidence du VIH sur le plan collectif et le renforcement des capacités des personnes à se protéger sur le plan individuel, la PrEP doit désormais être appréhendée comme un outil de prévention majeur pour augmenter le niveau global de protection vis à vis de l'infection par le VIH.

La PrEP est un outil à part entière de la stratégie de prévention de l'infection par le VIH. Cette stratégie de prévention diversifiée repose aussi sur le matériel de prévention, le dépistage du VIH et des autres IST, et leur traitement, les traitements médicamenteux des personnes séropositives qui évite la transmission du VIH à un partenaire séronégatif, le traitement post-exposition, l'utilisation de matériel à usage unique lors de la consommation de drogues.

A compter du 1^{er} juin 2021 la primo-prescription de la PrEP est ouverte à tout médecin, dans le respect des recommandations de la HAS publiée le 28 avril 2021 dans le cadre des réponses rapides liées à l'urgence sanitaire. Pour accompagner les professionnels de santé, tout particulièrement les médecins mais au-delà, quel que soit leur rôle dans le parcours d'une personne sous PrEP, une formation ouverte à distance permet de se former à la prescription de la PrEP, et se familiariser avec la santé sexuelle dans toutes ses composantes. Elle est en accès libre <https://www.formaprep.org/> et également inscrite comme action du DPC (consultez le site de l'ANDPC <https://www.agencedpc.fr/> : référence formation 17332100001).

Des documents de réduction du risque, disponibles sur le site de l'ANSM, ont été mises en place dans le cadre de l'AMM d'emtricitabine/ tenofovir disoproxil afin de renforcer l'information destinée aux professionnels de santé ainsi qu'aux personnes consultant pour une prescription de la PrEP (ajouter lien).

La consultation médicale d'initiation de la PrEP permet d'évaluer le niveau d'exposition au VIH et les éventuelles contre-indications à la prescription du médicament. La PrEP doit s'inscrire dans une démarche de santé sexuelle globale et être accompagnée de conseils et de soutien

Message court :

Le VIH est toujours présent, le nombre de nouvelles contaminations ne baisse pas suffisamment alors qu'il existe des outils de prévention efficaces en protection individuelle dont la Prophylaxie pré-exposition ou « PrEP ». Selon les recommandations de la HAS publiée le 28 avril 2021 (https://www.has-sante.fr/jcms/p_3262060/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-de-la-covid-19-prophylaxie-prep-du-vih-par-tenofovir-disoproxil-/emtricitabine-dans-le-cadre-de-l-urgence-sanitaire), et dans leur strict respect, la PrEP peut être désormais prescrite par tout médecin, afin d'en améliorer l'accès. Pour accompagner les médecins dans leur pratique de prescription, une offre de formation en ligne a été développé <https://www.formaprep.org/>, et également inscrite aux actions éligibles au DPC (référence formation 17332100001). Elle permet de vous former aux conditions de prescription de la PrEP, et de vous accompagner dans l'abord de la santé sexuelle en consultation. Cette formation s'adresse également à tous les professionnels de santé intervenant dans le parcours des personnes sous PrEP.

La base de données publiques du médicament sera mise à jour avec les nouvelles conditions de prescription, cependant dans un premier temps, les boîtes des médicaments utilisés pour la PrEP actuellement commercialisées ne comporteront pas les conditions de prescriptions actualisées. Elles seront modifiées par les laboratoires détenteurs des autorisations de mise sur le marché pour les nouvelles boîtes mise en commercialisation. Une information sur ce point devra être donnée aux patients.

b- Canaux de communication à mobiliser

- pour les médecins prescripteurs :
 - laboratoires pharmaceutiques : lettre/ mailing du changement CPD, après validation du contenu de la lettre d'information par l'ANSM.
 - L'ANSM prévoit la publication de l'information sur son site et l'information des centres de pharmacovigilances
 - CNOM, URPS, Collège de la Médecine Générale, syndicats (MG France, CSMF,...), sociétés savantes (SFLS, SFD, SPILF, ...), Académie de Médecine
 - CSAPA, CAARUD, SUMPPS, CDS et structures apparentées, CeGIDD
 - Assurance maladie ? Ameli pro ? (à confirmer à la CNAM)
- Pour les pharmaciens :
 - laboratoires pharmaceutiques : lettre/ mailing du changement CPD, après validation du contenu de la lettre d'information par l'ANSM.
 - L'ANSM prévoit la publication de l'information sur son site
 - CNOP : section A (officine), E (outre-Mer), section D (adjoints d'officine) et section G (biologistes)
 - URPS, syndicats (USPO, FSPF, UPF, ...), sociétés savantes (SFSPPO, SFPC, ...), Académie de pharmacie
 - Assurance maladie ? Ameli pro ? (à confirmer par la CNAM)
- Pour les sages-femmes, les infirmiers :
 - Ordres professionnels
 - Assurance maladie ? Ameli pro ? (à confirmer par la CNAM)
- Pour milieu hospitalier :
 - FHF, COREVIH, FHP, FEHAP

2. Pour les relais via les acteurs associatifs :

a- Contenu

Le contenu du message en direction des personnes pourrait être le suivant (message court) :

Le VIH est toujours présent, l'épidémie ne baisse pas suffisamment alors qu'il existe des outils de prévention efficaces en protection individuelle dont la Prophylaxie pré-exposition ou PrEP. N'hésitez pas à parler de votre santé sexuelle avec votre médecin de proximité, il peut désormais vous prescrire la PrEP lors d'une consultation selon vos besoins et l'absence de contre-indication »

Canaux de communication à mobiliser

- Associations : AIDES, ENIPSE, ActUp, TRT5, Action Traitements, MFPP
- Supports : affiches, flyers

3. Pour les personnes et le grand public

a- Contenu à diffuser via notamment les sites d'informations grand public

Le contenu du message pourrait être le suivant : *Le VIH est toujours présent, les risques de contaminations ne sont pas liés à une population donnée, ou à une orientation sexuelle, femmes et hommes, peuvent être touchés. Le nombre de nouvelles contamination ne baisse pas suffisamment alors qu'il existe des outils de prévention efficaces en protection individuelle dont la Prophylaxie pré-exposition ou PrEP. Votre médecin de proximité peut désormais vous prescrire la PrEP lors d'une consultation selon vos besoins et l'absence de contre-indication . Si vous vous posez des questions sur votre vécu en santé sexuelle, si vous souhaitez bénéficier de la PrEP, parlez-en à votre médecin de proximité.*

b- Canaux de communication à mobiliser

- SpF (sites gérés SIS, sexosafe etc)

4. Pour les institutionnels

a- Contenu

Le VIH est toujours présent, l'épidémie ne baisse pas suffisamment alors qu'il existe des outils de prévention efficaces en protection individuelle dont la Prophylaxie pré-exposition ou PrEP

La PrEP est un outil à part entière de la stratégie de prévention de l'infection par le VIH. Cette stratégie de prévention diversifiée repose aussi sur le matériel de prévention, le dépistage répété du VIH et des autres IST, et leur traitement, les traitements médicamenteux des personnes séropositives qui évite la transmission du VIH à un partenaire séronégatif, le traitement post-exposition, l'utilisation de matériel à usage unique lors de la consommation de drogues.

A compter du 1er juin 2021, la primo-prescription de la PrEP est ouverte à tout médecin, dans le respect des recommandations de la HAS publiée le 28 avril 2021 dans le cadre des réponses rapides liées à l'urgence sanitaire. Pour accompagner les professionnels de santé, tout particulièrement les médecins mais au-delà, quel que soit leur rôle dans le parcours d'une personne sous PrEP, une formation ouverte à distance permet de se former à la prescription de la PrEP, et se familiariser avec la santé sexuelle dans toutes ses composantes. Elle est en accès libre <https://www.formaprep.org/> et également inscrite comme action du DPC (consultez le site de l'ANDPC <https://www.agencedpc.fr/> : référence formation 17332100001).

Des documents de réduction du risque, disponibles sur le site de l'ANSM, ont été mises en place dans le cadre de l'AMM d'emtricitabine/ tenofovir disoproxil afin de renforcer l'information destinée aux professionnels de santé ainsi qu'aux personnes consultant pour une prescription de la PrEP (ajouter lien).

La consultation médicale d'initiation de la PrEP permet d'évaluer le niveau d'exposition au VIH et les éventuelles contre-indications à la prescription du médicament. La PrEP doit s'inscrire dans une démarche de santé sexuelle globale et être accompagnée de conseils et de soutien.

Les conditions de prescriptions des médicaments utilisées pour la PrEP sont mises à jour dans la base de données publiques du médicament. Ce sont elles qui font foi. Les boîtes de médicaments actuellement commercialisées ne comporteront pas les conditions de prescriptions actualisées. Elles seront modifiées par les laboratoires détenteurs des autorisations de mise sur le marché pour les nouvelles boîtes mise en commercialisation. Une information sur ce point devra être donnée aux patients.

b- Canaux de communication à mobiliser

- ARS (avec diffusion auprès CPTS, ...)
- CNAM et réseau CPAM